

Conditions générales AXIATEL Gamme Création de site Internet

Article 1 : PREAMBULE.

1. Les présentes Conditions Générales, partie intégrante des Documents Contractuels, définissent les droits et obligations des Parties concernant la fourniture par AXIATEL, dont le siège social est situé au 130-190 Boulevard de Verdun 92413 Courbevoie cedex et immatriculée sous le numéro B 523 980 795 au RCS de Nanterre, du Service et l'utilisation dudit Service par le Client, étant précisé que le Client reconnaît n'utiliser le Service qu'en relation directe avec son activité professionnelle.

2. Le Service, objet des présentes Conditions Générales, est défini et identifié au Récapitulatif de Commande. Les « Services » correspondent à tous les services de la société AXIATEL. L'utilisation du Service implique l'acceptation des Documents Contractuels relatifs audit Service. AXIATEL s'autorise à utiliser les coordonnées laissées par le Client lors de l'inscription (que l'inscription ait été complétée ou pas) afin de contacter le Client (par courrier électronique, par courrier, par téléphone...) pour l'aider à finaliser, le cas échéant, la procédure d'inscription.

Directeur de la Publication : Sacha Doliner

Article 2 : ACCEPTATION.

1. Le Client reconnaît avoir pris connaissance, préalablement à la validation du Récapitulatif de Commande, des présentes Conditions Générales.

2. Il est expressément reconnu par le Client que l'utilisation du Service vaut acceptation des présentes Conditions Générales et des Documents Contractuels.

3 Il est expressément reconnu que la validation du Récapitulatif de Commande par l'un quelconque des représentants du Client vaut acceptation expresse et intégrale de l'ensemble des Documents Contractuels.

4. L'acceptation par le Client des présentes Conditions Générales ainsi que la validation du Récapitulatif de Commande relative au Service choisi par le Client est irrévocable dès ladite validation.

5. Les présentes Conditions Générales annulent et remplacent l'ensemble des échanges intervenus entre les Parties préalablement à la validation du Récapitulatif de Commande relative au Service choisi par le Client.

Article 3 : DEFINITIONS.

1. Les termes ci-après listés auront pour les Parties les définitions suivantes :

- AXIATEL : fournisseur du Service objet des Documents Contractuels.
- Bénéficiaire : personne morale filiale du Client au sens des dispositions de l'article L. 233-3 du Code de Commerce, ou appartenant à un même groupe de sociétés que le Client, c'est-à-dire contrôlées effectivement par une société parente commune, au sens de l'article du code de commerce précité et bénéficiant du Service
- Client : personne physique et/ou personne morale ayant souscrit au Service.
- Conditions Tarifaires : prix du Service
- Parties : désignent collectivement AXIATEL et le Client.
- Récapitulatif de Commande : écran récapitulatif la commande du Client validé lors du processus de commande en ligne
- Service : ensemble de prestations définies dans le Récapitulatif de Commande.

Article 4 : ENTREE EN VIGUEUR.

1. Les Documents Contractuels entrent en vigueur dès la validation du Récapitulatif de Commande par le Client, ladite validation emportant acceptation irrévocable des présentes Conditions Générales.
2. De plus, l'utilisation du Service équivaut à l'acceptation des Documents Contractuels dudit Service.
3. L'entrée en vigueur du Service ne sera rendue possible qu'après inscription en ligne au Service, acceptation par la banque du Client du prélèvement sur carte bancaire, acceptation de l'inscription par AXIATEL qui sera notifiée au Client par message électronique, et dans les conditions précisées plus avant à l'article « MISE EN ?UVRE ET UTILISATION DU SERVICE »

Article 5 : DUREE.

1. Les Documents Contractuels, sauf modifications relatives aux Conditions Tarifaires, restent valables pendant toute la durée de l'utilisation du Service.
2. A défaut de durée différente acceptée par AXIATEL, le Service et les Documents Contractuels sont conclus pour une durée indéterminée à compter de la validation du Récapitulatif de Commande par le Client quelque soit la date de mise en ?uvre du Service.
3. La résiliation des Documents Contractuels et du Service pourra intervenir selon les termes prévus à l'article « RESILIATION ».
4. L'offre de 30 jours d'essai gratuit est limitée à une seule inscription par service.

Article 6 : DOCUMENTS CONTRACTUELS.

1. Les relations contractuelles entre AXIATEL et le Client sont régies par les Documents Contractuels suivants par ordre hiérarchique décroissant :
 - Le Récapitulatif de Commande,
 - Les documents suivants visés lors de la commande et notamment :
 - La description du Service,
 - Les Conditions Tarifaires du Service,
 - Les présentes Conditions Générales.
2. En cas de contradiction entre une ou plusieurs dispositions figurant dans l'un quelconque des Documents Contractuels ci-dessus, le document de rang supérieur prévaut.
3. Toutes les modifications qui seront, le cas échéant, apportées aux dispositions des Documents Contractuels et toutes modifications relatives aux choix du Service impliquent l'acceptation par AXIATEL de la commande validée par Le Client.
4. En cas de cessation des relations contractuelles, il appartient au Client de sauvegarder et de conserver sous sa responsabilité l'ensemble des messages, rapports statistiques et enregistrements et ce avant la date de cessation des dites relations.

Article 7 : SERVICE AXIATEL.

1. AXIATEL met à disposition le Service AXIATEL sur son site web www.axiatel.com (ainsi que d'autres

sites Web qui appartiennent également à AXIATEL et sont gérés par lui).

2. Le Client reconnaît avoir pris connaissance préalablement à la validation du Récapitulatif de Commande de toute information concernant le Service et l'ensemble des éléments le composant, comme par exemple, des exigences techniques préalablement requises le concernant, pour permettre la mise en ?uvre et l'utilisation du Service.

3. A cette occasion, le Client a pu prendre la mesure de l'ensemble du Service et de ses composants et vérifier que ledit Service correspond à ses besoins, sans qu'aucune responsabilité d'AXIATEL ne puisse être recherchée dans l'hypothèse où le Client ferait état d'une inadéquation du Service choisi par lui sous ses seuls contrôle, direction et responsabilité avec ses besoins.

4. Il est expressément reconnu par le Client que chacun des Services auxquels il souscrit sont indépendants les uns des autres, de sorte qu'il ne puisse faire état d'une quelconque indivisibilité entre l'ensemble des Services, chacun desdits Services étant régi par des Conditions Générales spécifiques.

5. Le Client, assume seul la responsabilité de l'utilisation du Service étant précisé qu'AXIATEL ne pourra voir sa responsabilité pénale ou civile engagée à raison de l'utilisation du Service et ce conformément aux dispositions du Code des Postes et des Communications Electroniques et de la réglementation en vigueur.

6. Après avoir pris connaissance des Documents Contractuels, Le Client procède à la validation de sa commande qu'il peut éditer et/ou sauvegarder.

Article 8 : MISE EN ?UVRE ET UTILISATION DU SERVICE.

1. Le Service est mis en ?uvre dans les conditions de l'article « Entrée en vigueur », après acceptation de l'inscription par AXIATEL.

2. AXIATEL ne peut être tenu comme responsable des contenus transférés via son Service. Cette dernière agit comme moyen de transmission d'une information.

3. Le Client via le Service peut entrer en correspondance avec, ou participer à des promotions de publicitaires qui présentent leurs produits et services. Pour toute activité ou promotion, y compris la livraison et le paiement des biens et des services, et toute autre transmission ou action effectuée entre le Client et les tiers, AXIATEL ne peut voir engager sa responsabilité.

4. Axiatel met en oeuvre divers dispositifs visant à protéger ses Clients des risques d'usage frauduleux du Service. Dans ce cadre, Axiatel pourra être amené à limiter voire suspendre de manière temporaire le fonctionnement du Service suite à une utilisation suspicieuse, frauduleuse ou abusive du Service.

5. Axiatel peut exiger que le client fournisse des documents permettant de justifier son identité (copie de pièce d'identité ou passeport, Kbis, copie de carte bancaire...). Axiatel se réserve le droit d'interrompre, de manière temporaire ou permanente la disponibilité du service.

Article 9 : DISPONIBILITE DU SERVICE.

1. Il est reconnu par le Client qu'AXIATEL ne peut assurer une disponibilité continue sans interruption du Service compte tenu des caractéristiques de ce dernier, l'accessibilité audit Service ne dépendant nullement de la seule responsabilité, notamment technique, d'AXIATEL. En particulier, le Client reconnaît être informé des difficultés liées à la bande passante de sa connexion Internet, lesdites difficultés éventuelles dépendant de la connexion Internet et donc du fournisseur d'accès internet du Client.

2. Le Client reconnaît avoir été informé de l'existence de solutions de secours mises en ?uvre par AXIATEL

permettant cependant de lui assurer la meilleure disponibilité du Service et en tout état de cause des équipements placés sous la responsabilité d'AXIATEL.

3. AXIATEL se réserve le droit, de manière limitée et temporaire, de suspendre la disponibilité du Service pour des raisons de maintenance. Dans ce cas, AXIATEL en informera le Client par message électronique en respectant un préavis de 8 jours, la durée de la suspension ne pouvant excéder la durée des opérations de maintenance.

Article 10 : INTERFACE CLIENT et STOCKAGE DES MESSAGES.

1. Pendant la durée des relations entre les Parties, AXIATEL met à la disposition du Client une interface et un compte extranet accessible par login et password choisis par le Client lors de sa commande.

2. Le Client s'engage à consulter cette interface et ce compte régulièrement dans lesquels figurent les factures émises par AXIATEL. Les informations et données figurant sur le compte du Client et conservées par AXIATEL font preuve entre les Parties.

3. Il appartient au Client de vérifier sa messagerie téléphonique mise à disposition, le cas échéant, sur son interface.

Le Client reconnaît qu'AXIATEL n'est aucunement responsable de la suppression ou d'une défaillance de stockage de tout message et/ou autre communication ou donnée conservées ou transmises par le Service.

Article 11 : CONDITIONS FINANCIERES.

1. Le Client s'engage à payer à AXIATEL les prix visés aux Conditions Tarifaires. Ces prix s'entendent hors taxes.

2. Les factures émises par AXIATEL sont disponibles via le compte du Client et sont émises mensuellement à compter de l'acceptation par AXIATEL de la validation de la Commande par le Client, à l'exception des engagements annuels pour lesquels une facture annuelle est émise pour le forfait et mensuellement pour les transmissions hors forfait. La première facture correspond au forfait choisi par le Client (un prorata pourra être calculé), les factures suivantes étant équivalentes au forfait choisi et aux transmissions hors forfait (en réception, émission ou pour l'international et/ou les numéros spéciaux).

3. Les factures sont payables par prélèvement automatique au jour de leur date d'émission.

4. En cas de défaut ou retard, total ou partiel, de paiement à l'échéance mentionnée sur les factures d'AXIATEL, le Client encourt de plein droit un intérêt moratoire égal à trois fois le taux d'intérêt légal, sans préjudice du droit d'AXIATEL de suspendre la disponibilité et l'utilisation du Service jusqu'à paiement complet des sommes dues.

5. Le Client s'interdit de modifier et/ou de retarder les termes de paiement figurant sur les factures d'AXIATEL.

6. AXIATEL se réserve le droit de modifier les prix ou d'instaurer de nouveaux frais concernant l'accès au Service ou son utilisation. Toutes les modifications seront affichées par AXIATEL sur le site web www.axiatel.com et le Client s'engage à consulter régulièrement ces informations tarifaires afin d'être informé de telles modifications. A défaut d'acceptation de ces nouveaux tarifs par le Client, les anciens tarifs resteront applicables.

7. Le Client garde à sa charge les frais bancaires liés au mode de paiement et à ses conséquences en cas de non crédit/non provision/rejet de prélèvement sur le compte du Client.

8. En fonction du forfait choisi par le Client, ce dernier bénéficie mensuellement d'options incluses dans le dit forfait

9. Le Client dispose de la faculté de visualiser le solde actuel de son compte et de ses unités, ainsi que les détails de facturation et les frais cumulés, après s'être identifié sur le site web www.AXIATEL.com

10. Le Client s'engage, à promptement notifier, auprès de AXIATEL un changement de numéro de compte, de date d'expiration de la carte désignée, d'adresse de facturation ; et plus généralement toutes modifications au regard de son inscription initiale et de la souscription au Service.

11. Tout changement de forfait implique la validation d'une nouvelle commande acceptée par AXIATEL.

12. En cas d'essai à titre gratuit et d'absence de renonciation par le Client les Documents Contractuels entrent en vigueur à la date d'acceptation de la commande par AXIATEL et la première facture est émise le premier jour suivant l'expiration de la période d'essai.

13. Il est précisé que les offres promotionnelles d'AXIATEL ne s'appliquent que pour la durée initiale choisie par le Client, le tarif applicable au delà de cette période étant celui hors promotion à la date de souscription du Service.

14. En cas de contestation d'une facture par le Client, celui-ci s'engage à adresser sa contestation à AXIATEL dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture. Passé ce délai, la facture sera réputée avoir été acceptée par le Client.

15. En cas de rejet du prélèvement par l'établissement bancaire du Client, des frais de rejet d'un montant de 20 euro seront facturés au Client.

Article 12 : Attribution d'un nom de domaine.

1. Le forfait choisi par le Client, pourra éventuellement, selon les cas, inclure un nom de domaine. Ce dernier pourra être souscrit par le Client directement depuis son interface en ligne. La souscription à un nom de domaine pourra, selon les extensions choisies, donner lieu à des frais supplémentaires. La souscription à un nom de domaine n'est pas obligatoire pour le Client. Le site dudit Client sera, dans ce cas, visible via une adresse internet mise à disposition par Axiatel.com (sous domaine d'Axiatel.com).

2. Le Client garantit que le nom de domaine sollicité ne porte pas atteinte aux droits des tiers. Le Client dégage à ce titre de toute responsabilité Axiatel.com, l'organisme de gestion et d'attribution des noms de domaine (ci-après le « Registrar ») et le prestataire d'enregistrement (ci-après le « Registry »), ainsi que, plus généralement, toute autre personne physique ou morale intervenant dans le cadre de l'enregistrement, à sa demande, d'un nom de domaine. Axiatel.com ne pourra être tenue responsable en cas de revendications et recours de toute nature, notamment demandes de dommages et intérêts, pour une utilisation frauduleuse d'un nom de domaine rapportée par un Tiers ; le Client assumera ainsi toutes les conséquences, notamment financières, résultant de l'utilisation frauduleuse du nom de domaine qu'il aura effectuée sous sa responsabilité, et garantira et indemnisera notamment Axiatel.com de toutes condamnations et frais de défense éventuels résultant de telles réclamations en justice formulées par des tiers.

3. Avant de souscrire à un nom de domaine, le Client vérifiera que le nom de domaine ne viole pas les droits de tiers ou ne contrevient pas à la législation en vigueur. Le Client certifie qu'il a rempli cette obligation et qu'au moment de cette vérification il n'y avait pas d'indication de telles infractions ou violations de droits de tiers.

4. Pour les noms de domaine dont l'extension est en « .com », « .net », « .org », « .info » ou en « .name », le Client

accepte que la « Uniform Domain Name Dispute Resolution Policy » (ci-après « UDRP ») s'applique aux règlements de conflits éventuels, aux fins de résoudre des litiges concernant l'atteinte au droit des marques, au nom ou à tout autre signe distinctif ou à tout autre droit voisin. Il incombe au Client d'assumer ses droits et obligations dans le cadre d'une procédure UDRP. Le Client reconnaît que les autorités compétentes dans l'attribution et la gestion des noms de domaines seront autorisées, après décision prise en ce sens par l'autorité en application des règles UDRP, à supprimer ou à transférer le nom de domaine litigieux à un tiers désigné, à moins que, dans les 10 jours de ladite décision, le Client lui apporte, dans le cadre d'une notification écrite, la preuve de l'introduction d'un recours en justice formé à son encontre.

5. Dans le but de fournir et/ou de maintenir des domaines, Axiatel.com n'ouvrera qu'en qualité d'agent intermédiaire entre le Client et les organisations respectivement responsables de l'attribution des noms de domaine ("registrar").

6. Le Client s'engage à fournir des informations correctes et complètes concernant l'attributeur du nom de domaine ("registrar") et le contact administratif ("admin-C") au moment de l'enregistrement du nom de domaine. Le contact technique sera dans certains cas Axiatel.com. Indépendamment des termes et conditions de l'enregistrement en question, ces informations doivent inclure le nom de l'attributeur du nom de domaine, une adresse postale effective (les "Post Office Boxes" ou les adresses anonymes ne sont pas autorisées), une adresse e-mail valide et un numéro de téléphone valide. En cas de changement de ces informations, le Client est tenu d'en informer immédiatement le fournisseur de service par sa mise à jour en ligne.

7. Au moment de la conclusion du contrat, Axiatel.com donnera la possibilité au registrar compétent d'allouer le nom de domaine souhaité. Axiatel.com peut différer l'activation d'un nom de domaine jusqu'à ce que le paiement des honoraires demandés par les services d'enregistrement ait été reçu. Axiatel.com n'est pas en mesure d'influencer l'attribution d'un nom de domaine par l'organisation compétente. Axiatel.com ne peut ni garantir que le nom de domaine demandé sera attribué au Client, ni que ces noms de domaine sont exempts de droits de tiers, et ne peut pas garantir non plus de leur existence perpétuelle. Le domaine ne sera pas considéré comme attribué avant l'enregistrement du domaine sous le nom du Client, et de son insertion dans la base de données du registrar.

L'engagement pris lors de l'achat d'un nom de domaine est totalement indépendant de l'engagement pris auprès d'Axiatel.com pour le service de Création de Site Internet. La durée d'engagement pour la souscription à un nom de domaine peut être différente de celle du forfait choisi. La durée d'engagement minimum lors de la souscription à un nom de domaine est d'une année.

8. Tout changement du nom de domaine demandé après l'enregistrement est payant et sera facturé 30? HT. Si, pendant le temps nécessaire à la transmission de la demande de nom de domaine au régisseur, le nom de domaine se trouve avoir déjà été attribué par ailleurs, le Client sera en droit de choisir un nom de domaine différent. Ceci ne sera pas appliqué si, dans l'hypothèse d'un changement de fournisseur, le fournisseur précédent refuse ce changement.

9. Dans la limite de ces termes et conditions générales d'utilisation, ainsi que de ceux des organisations compétentes, le Client peut transférer tous les noms de domaine enregistrés par Axiatel.com vers un autre fournisseur, à condition que le nouveau fournisseur offre un nom de domaine de niveau équivalent (par ex. « DE ») et, dans la mesure où les circonstances techniques le requièrent, soutenir le changement de fournisseur.

En cas de résiliation du forfait d'Axiatel.com le Client reste propriétaire du nom de domaine et peut réclamer son transfert moyennant une somme de dix neuf euros quatre vingt dix centimes (19?90). Le Client devra être à jour dans ses règlements chez Axiatel.com pour pouvoir réclamer un transfert de nom de domaine. Toutes les déclarations concernant le nom de domaine, en particulier toute annulation de nom de domaine, changement de fournisseurs, et suppression de nom de domaine doit être fait par téléphone ou en ligne auprès du service client d'Axiatel.com. Dans l'hypothèse où Axiatel.com, à cause de l'omission de la part du Client ou du nouveau fournisseur de faire en temps voulu les arrangements ou parce-que les conditions du changement n'ont pas été remplies, ne serait pas en mesure d'accorder le changement de fournisseur (KK

application) par le nouveau fournisseur du Client, Axiatel.com est expressément autorisé à recevoir le nom de domaine annulé, supprimé (« CLOSE ») par l'organisation compétente après la date d'annulation. Axiatel.com se réserve le droit de n'accorder les KK applications qu'à condition que le Client ait arrangé toutes les réclamations en cours avec Axiatel.com, et qu'aucune ne face l'objet de conflit juridique. Le client peut demander à ne pas renouveler son nom de domaine. Le Client reste alors client d'Axiatel.com et pourra commander un nouveau de domaine par la suite.

10. Tout enregistrement effectif d'un nom de domaine sera automatiquement renouvelé à son terme, à moins que le Client n'ait pris soin de résilier en bonne et due forme tout le contrat voire certains noms de domaine ou qu'une décision de justice, devenue exécutoire, n'impose autre chose. Axiatel.com est expressément autorisée à débiter le compte de son Client, et plus généralement à facturer le Client, de tous frais liés audit renouvellement de noms de domaine. Le Client assure Axiatel.com que toute instruction donnée en son nom l'aura été par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Article 13 : RESPONSABILITE.

1. Il est expressément convenu entre les Parties, qu'AXIATEL exécutera les obligations contractuelles à sa charge conformément aux dispositions des Documents Contractuels, dans le cadre d'une obligation de moyens, aux usages et réglementations de sa profession et aux règles de l'art.

2. Dans l'hypothèse où la responsabilité de l'une ou l'autre des Parties venait à être engagée, il est convenu entre elles que seuls les dommages directs donnent lieu à réparation et que constituent des dommages indirects ne donnant pas droit à réparation, notamment les pertes de bénéfice, pertes de chiffre d'affaires, frais financiers, destruction de données, atteinte à l'image de marque...

3. De plus, il est convenu entre les Parties que le droit à réparation de chacune des Parties est limité toutes sommes confondues au montant des sommes payées par le Client pendant les douze derniers mois précédent le fait générateur ayant permis d'engager la responsabilité de l'une ou l'autre des Parties.

4. Il est expressément convenu entre les Parties que toute condamnation prononcée par toute juridiction et/ou autorité à raison de l'utilisation du Service et de son contenu par le Client reste à la charge exclusive de ce dernier.

5. Dans le cas où le Client n'est pas le Bénéficiaire du Service, le Client demeure néanmoins seul responsable de l'exécution des obligations issues des Documents Contractuels, à l'égard d'AXIATEL, en particulier (mais pas seulement) s'agissant des obligations de paiement.

Article 14 : Droit de l'utilisateur.

1. Le Client est responsable des contenus fournis ou stockés par lui sur sa Page Axiatel.com. Le fournisseur de service n'a pas l'obligation d'inspecter les Pages Axiatel.com des Clients au regard des violations légales.

2. L'utilisateur s'engage à respecter les droits en cours dans son pays dans l'utilisation de son site Axiatel.com.

3. Le Client s'engage à ne pas publier de contenus interdits par la loi ou contraires aux bonnes mœurs (en particulier tout contenu pornographique, raciste, xénophobe, extrémiste ou de toute autre nature répréhensible). Si les agissements frauduleux d'un Client devaient porter atteinte à Axiatel.com alors cet utilisateur et ses éventuels co-auteurs devront rembourser à Axiatel.com les frais engendrés par cette conduite. L'utilisateur s'engage également à soutenir Axiatel.com dans l'empêchement de telles conduites. En cas de non-respect de cet engagement, le Client sera tenu au versement immédiat d'une pénalité contractuelle de 3800 (trois mille huit cents) EUR par violation constatée, ce versement n'étant pas exclusif d'une demande judiciaire de dommages et intérêts. Il est précisé que le Client devra payer autant de fois la pénalité

que le nombre de violations éventuellement constatées.

4. Le Client s'engage à ne pas héberger, proposer ou diffuser illégalement des ?uvres, objets, fichiers ou données protégés au titre du droit d'auteur ou des droits voisins. La mise en service de serveurs dits de « peer-to-peer » ou de plates-formes de téléchargement, la diffusion en flux continu (« streaming ») ou tout autre acte par lequel des ?uvres, objets, fichiers ou données protégés au titre du droit d'auteur ou des droits voisins pourraient être mis à disposition de tiers et partagés de manière illicite est également interdit. L'implémentation et la mise à disposition de liens hypertextes menant vers des sites proposant du téléchargement « peer-to-peer », des services de téléchargement ou de diffusion en flux continu (« streaming ») ou tout autre acte par lequel des ?uvres, objets, fichiers ou données protégés au titre du droit d'auteur ou des droits voisins pourraient être mis à disposition de tiers et partagés de manière illicite sont également interdits. En cas de non-respect par le Client des obligations mises à sa charge au titre du présent paragraphe, Axiatel.com se réserve le droit de bloquer l'accès à l'espace Web ou de déconnecter le serveur du réseau, de suspendre ses services sans autre notification et si nécessaire de résilier ledit contrat.

5. Le Client utilisera les designs fournis par Axiatel.com exclusivement pour sa page Axiatel.com. Il est expressément interdit à l'utilisateur Axiatel.com de copier la page Axiatel.com, de la transférer et de l'utiliser sur un serveur externe.

6. Le Client est seul responsable des contenus hébergés et diffusés par lui. Axiatel.com ne saurait en aucune manière être responsable de la légalité des contenus hébergés et diffusés par le Client. Axiatel.com n'est pas tenue de vérifier la présentation du Client de son site Web. Si Axiatel.com constate néanmoins une infraction à la loi, elle est autorisée à interrompre et/ou résilier le Contrat. Il en ira a fortiori de même en cas de réquisition de l'autorité publique ou de demande en justice ou de réclamations de tiers qui, selon Axiatel.com, pourraient apparaître justifiées et suffisamment sérieuses. Axiatel.com fera ses meilleurs efforts pour informer le Client dans les plus brefs délais.

Axiatel.com se réserve le droit :

- (i) De procéder à des opérations de surveillance ciblées et temporaires relatives à l'utilisation des services.
- (ii) D'interrompre l'accès aux services et/ou résilier le Contrat en cas de manquement aux obligations du présent article. Le Client sera par ailleurs pleinement responsable de tout dommage subi de ce fait par le Client lui-même, Axiatel.com ou toute autre personne.

Dans le cas de collecte d'informations sur le site Internet du client, le Client se devra d'engager les démarches auprès des différents organismes et institutions afin d'être en règle avec la législation en vigueur, notamment la CNIL.

Article 15 : LICENCE.

1. AXIATEL accorde et consent au Client (et au Bénéficiaire lorsque celui-ci n'est pas le Client) pendant toute la durée des Documents Contractuels un droit d'utilisation personnelle, non exclusive et non transférable du Service en fonction des conditions choisies par le Client lors de la validation du Récapitulatif de Commande.

2. Tous les programmes, services, processus, designs, logiciels, technologies, marques commerciales, noms de commerces, inventions et matériaux et le Matériel qui composent le Service sont l'entière propriété d'AXIATEL.

3. Le Client s'interdit de louer, donner en sous licence ou de concéder de quelconques droits sur le Service à titre onéreux, gratuit, définitif ou temporaire. Il est cependant autorisé à déléguer l'utilisation du Service à un ou plusieurs Bénéficiaire(s), sous les réserves et conditions prévues aux présentes. En particulier, le Client s'engage, en cas de refacturation de l'utilisation du Service par le Client à son ou ses Bénéficiaire(s), à ne pas facturer un prix supérieur à celui payé par le Client au titre des Documents Contractuels.

Article 16 : RESILIATION.

1. Les Documents Contractuels étant conclus pour une durée indéterminée, ils peuvent être résiliés par l'une ou l'autre des Parties à tout moment, moyennant le respect d'un délai de préavis d'un mois civil plein outre la fin du mois au cours de laquelle la résiliation est notifiée. La notification se fait par le biais du Formulaire de résiliation qui se trouve dans le compte client à la rubrique 'Modifier mon profil'. En cas de non respect du mois de préavis par les clients annuels ou pluriannuels, des frais de résiliation seront appliqués en cas de résiliation. Les frais de résiliation s'établiront à 30% du montant de la facture à venir.

2. En cas de manquement par AXIATEL à l'une quelconque de ses obligations contractuelles, le Client pourra, trente (30) jours calendaires après avoir mis AXIATEL en demeure d'exécuter ses obligations par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse, faire valoir en justice la résiliation des Documents Contractuels, ce sans préjudice de tous dommages et intérêts. Par ailleurs, si dans les trente (30) jours calendaires suivant la période précitée, le Client n'a pas mis en oeuvre la procédure amiable et/ou n'a pas saisi la juridiction compétente, il est réputé avoir renoncé à sa réclamation et à son action, par dérogation aux dispositions de l'article "Non renonciation" des présentes.

3. En cas de manquement par le Client à l'une quelconque de ses obligations contractuelles, AXIATEL pourra, trente (30) jours calendaires après avoir mis le Client en demeure d'exécuter ses obligations par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse, résilier de plein droit les Documents Contractuels, ce sans préjudice de tous dommages et intérêts.

4. En cas de mise en jeu de la présente clause pour faute du Client, celui-ci devra payer à AXIATEL l'ensemble des Prestations réalisées et/ou utilisées à la date de la résiliation, nonobstant le droit pour AXIATEL de demander l'indemnisation de son préjudice.

5. Le formulaire de désinscription disponible dans l'espace client devra obligatoirement être rempli afin que la procédure de résiliation soit mise en oeuvre. Si le Service du Client est toujours en période d'essai, l'annulation de sa période d'essai sera immédiate. Si le Service du Client n'est plus en période d'essai, le service résiliation prendra contact avec le Client afin de planifier une date de résiliation (dans le respect de l'alinéa 1). Aucune résiliation de Service ne pourra se faire sans la prise de contact préalable avec le service résiliation pour validation et planification de la résiliation du Service.

Article 17 : ASSURANCE.

1. Les Parties, chacune pour leurs activités respectives, déclarent être assurées auprès d'une compagnie d'assurances, notoirement solvable, établie sur le territoire français.

Article 18 : FORCE MAJEURE.

1. Les Parties conviennent que dans un premier temps, les cas de force majeure suspendront l'exécution de leurs obligations réciproques.

2. Si les cas de force majeure ont une durée supérieure à un (1) mois, les Documents Contractuels seront résiliés de plein droit, et sans droit à indemnité de quelque nature que ce soit pour chacune des Parties.
3. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ceux habituellement retenus par les cours et tribunaux français.
4. En tout état de cause, les Parties s'engagent à s'efforcer, en fonction des cas de force majeure, de diminuer l'impact desdits cas de force majeure sur le déroulement et sur l'exécution des Documents Contractuels et se tiendront informées mutuellement des actions mises en ?uvre.

Article 19 : MARQUE.

1. Le Client s'engage à ne pas utiliser, porter atteinte, ni faire référence aux dénominations sociales ou aux marques et logos d'AXIATEL sans son autorisation préalable, expresse et écrite.
2. Le Client autorise AXIATEL à faire état de sa dénomination sociale à titre de référence commerciale pendant la durée des Documents Contractuels.
3. Le Client autorise AXIATEL à reprendre tout ou partie de son site Internet pour des actions de communication.

Article 20 : INDEPENDANCE DES PARTIES.

1. Les Documents Contractuels sont convenus entre Parties indépendantes. Aucune de leurs dispositions ne peut être interprétées comme donnant à l'une quelconque des Parties pouvoir ou mandat pour agir au nom de l'autre Partie ou comme constituant une quelconque association ou société entre les Parties.

Article 21 : SOUS-TRAITANCE.

1. AXIATEL dispose de la faculté de sous-traiter tout ou partie de ses prestations nécessaires à la fourniture du Service. En cas de sous-traitance, AXIATEL reste tenu envers le Client du non respect de ses obligations par le sous-traitant.
2. Axiatel pourra mettre en avant sur son site internet, via des emails, sa force de vente ou tout autre support des offres de partenaires. Le Client en contractant avec le partenaire devient client dudit partenaire. Axiatel ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des dysfonctionnements du service du partenaire, des éventuels problèmes de facturation rencontrés ou tout autre problème lié au Service dudit partenaire.

Article 22 : CONFIDENTIALITE.

1. Les dispositions des Documents Contractuels sont confidentielles.
2. Chacune des Parties s'engage à assurer le même niveau de protection et de confidentialité aux documents, écrits et donnés de l'autre Partie qu'à ses propres documents, écrits et données.
3. Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas aux documents, écrits et données du domaine public et/ou déclarés par l'une des Parties comme non confidentiels.
4. Le Client reconnaît être informé du défaut de sécurité et de confidentialité du réseau Internet par lequel transiteront les informations transmises lors de l'utilisation du service. Par conséquent, les informations confidentielles qu'il communique en utilisant le Service transitent à ses risques et périls, sans que la

responsabilité d'AXIATEL ne puisse être recherchée à ce titre.

Article 23 : CESSION.

1. Les Documents Contractuels ne pourront faire l'objet d'une cession totale ou partielle par chacune des Parties sans l'accord de l'autre.

Article 24 : INTERPRETATION.

1. Les dispositions des Documents Contractuels s'interprètent les unes par rapport aux autres et dans l'intérêt des Parties.

Article 25 : TITRES ET CLAUSES

1. En cas de difficulté d'interprétation de l'un quelconque des titres des clauses et/ou d'un des titres et de l'une des clauses s'y rapportant, les Parties conviennent de déclarer les titres inexistantes.

Article 26 : INTEGRALITE.

1. Les dispositions des Documents Contractuels expriment l'intégralité des obligations respectives des Parties.

2. Aucune autre obligation ne pourra s'inférer des Documents Contractuels à défaut d'avenant convenu entre les représentants habilités de chacune des Parties.

Article 27 : VALIDITE.

1. Les Parties conviennent expressément que dans l'hypothèse où à la suite d'une décision de justice définitive, d'une modification légale ou réglementaire, une des dispositions des Documents Contractuels serait déclarée nulle ou inapplicable, cette situation n'affectera pas les autres dispositions des Documents Contractuels.

2. Dans cette hypothèse, les Parties conviennent de se réunir pour analyser l'impact de cette situation au regard de leurs obligations respectives et de l'objet des Documents Contractuels afin de poursuivre leurs relations.

Article 28 : NON RENONCIATION.

1. Les Parties conviennent expressément que le fait de ne pas se prévaloir d'un manquement contractuel ne signifie pas renonciation à s'en prévaloir pour l'avenir.

Article 29 : LANGUE.

1. Les Parties conviennent expressément que la langue régissant les Documents Contractuels est la langue française.

Article 30 : LOI.

1. Les Documents Contractuels dans leur intégralité sont régis par la Loi française.

Article 31 : EVOLUTION LEGALE.

1. Le Client est informé que le Service est susceptible de faire l'objet de modifications et d'évolutions, y compris tarifaires, en cas d'évolutions légales et réglementaires intervenant pendant la durée des Documents Contractuels. Ces évolutions s'appliqueront au Service dans les conditions visées auxdites évolutions.

Article 32 : INFORMATIQUE ET LIBERTES.

1. Il appartient au Client sous son entière responsabilité de respecter la loi « Informatique, Fichiers et Libertés » de 4 janvier 1978 et ses évolutions, lors de l'utilisation du Service, la responsabilité d'AXIATEL ne pouvant être recherchée à ce titre.

2. Les données personnelles du Client sont utilisées au titre de son inscription et pour bénéficier du Service, pour le contacter et pour l'informer des offres et services de la société AXIATEL et de ses partenaires et ce conformément à la réglementation en vigueur.

3. En s'inscrivant au Service, le Client s'engage à fournir des informations sincères et véritables le concernant. La communication de fausses informations est contraire aux présentes Conditions Générales et peut entraîner la suspension et/ou la résiliation du Service.

4. Conformément à la loi « informatique et libertés », la collecte et le traitement des informations a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL.

5. AXIATEL est le seul détenteur des informations concernant le Client. Seul AXIATEL et ses partenaires peuvent vous envoyer des informations dans le cadre d'opérations promotionnelles précises et ponctuelles. Ces partenaires sont choisis par AXIATEL et sont reconnus pour la qualité de leurs produits et services.

6. Conformément à l'article 32 de la loi n ° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client personne physique ou toute personne physique agissant pour le compte du Client personne morale, dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression des informations personnelles le concernant. Ce droit peut être exercé, sur justification d'identité par courrier à l'adresse : Axiatel, 130-190 Boulevard de Verdun 92413 Courbevoie

Article 33 : IMPREVISION.

1. En cas de modification, pendant la durée de Documents Contractuels, des circonstances économiques par rapport aux circonstances lors de l'activation du Service, indépendamment de l'intervention des Parties et outre les cas de Force Majeure, les Parties conviennent que le Service pourra être temporairement suspendu, les Parties s'engageant à se rencontrer pour prendre en compte ces nouvelles circonstances et à étudier leurs conséquences au regard du Service et de la poursuite de son utilisation.

Article 34: DOMICILIATION.

1. Les Parties élisent domicile à leur siège social respectif. Chacune des Parties, en cas de changement de siège social, s'engage à prévenir l'autre par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au moins un (1) mois avant la date effective du changement.

Article 35 : PREUVE ET NOTIFICATION.

1. Les notifications effectuées par AXIATEL le seront par email ou par affichage via le site Web www.axiatel.com ou sur le compte du Client ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception sur support papier.

2. Les notifications effectuées par le Client doivent être délivrées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception sur support papier au siège social d'AXIATEL.

3. Les Parties conviennent expressément que les documents sur support électronique et/ou numérique ainsi que les informations et données conservées par AXIATEL destinées au Client et accessibles sur son compte sur le site web www.axiatel.com feront preuve entre elles.

Article 36 : PROCEDURE AMIABLE.

1. En cas de difficultés d'exécution et/ou d'interprétation des Documents Contractuels et préalablement à la saisine des juridictions compétentes, les Parties conviennent de tenter de se rapprocher en désignant chacune d'elle un de leur membre de niveau « direction générale »..

2. Les représentants des Parties devront se réunir à l'initiative de la Partie la plus diligente et au plus tard, à défaut de meilleur accord, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la demande de réunion.

3. Dans ce cadre, ces représentants établiront un ordre du jour de cette réunion, et le cas échéant des réunions suivantes, permettant de mettre fin à leur différend.

4. En cas d'accord, les Parties signeront un protocole d'accord confidentiel et/ou un avenant aux Documents Contractuels.

5. En cas d'absence d'accord entre les Parties, chacune d'elle retrouvera son entière liberté d'action.

Article 37 : ATTRIBUTION DE COMPETENCE.

1. En cas de difficulté d'exécution et/ou d'interprétation des Documents Contractuels et après échec de la procédure amiable, compétence expresse est attribuée au Tribunal de Commerce de Nanterre, nonobstant pluralité de défendeur ou appel en garantie y compris pour les procédures d'urgence, conservatoire, en référé ou sur requête.

Article 38 : PERIODE D'ESSAI.

1. Toute souscription à l'offre d'essai permet au Client d'utiliser gratuitement pendant 30 jours le service de Création de Site Internet incluant :

- La création et l'utilisation d'un titre de site accessible sous l'adresse titredesite.webaxiatel.com.
- La création d'un site Internet.
- L'hébergement du site Internet sur les serveurs mutualisés d'Axiatel.com ou sur des serveurs mutualisés d'hébergeurs partenaires sélectionnés par Axiatel.com.

2. Lors de l'inscription initiale au service de Création de Site Internet, le Client bénéficie d'une période d'essai de 30 jours durant laquelle il peut se désinscrire à tout moment. A l'issue de cette période d'essai, le premier site commandé sera facturé. Le Client bénéficie également de 30 jours gratuits sur tous les autres sites commandés.

3. L'enregistrement d'un nom de domaine personnalisé mettra fin à la période d'essai. Dès lors, le site pour lequel le Client a enregistré le nom de domaine sera facturé. Le Client bénéficiera toujours des 30 jours

gratuits sur tous les autres sites commandés

Article 39 : SERVICE REFERENCEMENT

1. Pour tout forfait Premium souscrit, le Client convient que l'augmentation de la visibilité de son site est dépendante en partie de la réalisation des modifications suggérées par l'équipe référencement via les emails durant les 4 étapes de l'accompagnement. Le Client convient que les moteurs de recherche peuvent de manière unilatérale, et sans qu'Axiatel.com puisse être tenu responsable, décider de ne pas/plus référencer un site Internet.

2. Le Client convient que le référencement naturel est un exercice sur le long terme nécessitant l'utilisation de techniques propres aux moteurs de recherche et que l'obtention de la visibilité d'un site peut dépendre de son secteur d'activité, du sujet traité et de la pertinence des mots-clés utilisés. Le Client convient que les moteurs de recherche peuvent de manière unilatérale, et sans qu'Axiatel.com puisse être tenu responsable, modifier leur algorithme et leurs exigences de bases d'enregistrement.

3. Axiatel.com peut mettre à disposition de ses Clients des offres promotionnelles. Axiatel.com ne pourra être tenu responsable des dommages liés à l'utilisation de ces offres promotionnelles et n'assumera en conséquence aucune responsabilité de ce fait.

Article 40 : SERVICE DE CREATION DE SITE INTERNET CLE EN MAIN

1. Pour toute souscription à une offre de création de site Internet sur mesure, le Client confiera la création de son site à un designer professionnel qui lui sera dédié pendant toute la phase de réalisation du site. Le Client convient que le travail du dit-designer consiste à proposer ses compétences en termes de créativité, de graphisme et d'ergonomie dans la mesure où les demandes exprimées par le Client sont réalisables par le designer et avec l'outil de création de site (dans la limite des thèmes proposés dans l'éditeur d'Axiatel.com). Le Client est informé qu'il devra fournir en amont l'ensemble des textes et fichiers média à intégrer au site Internet.

2. Pendant la phase de création de site par le designer (10 ou 15 jours ouvrés), le Client s'engage à n'apporter aucune modification sur son site Internet à moins qu'il y soit exceptionnellement invité par son designer ou un membre de l'équipe d'Axiatel. Dans le cas où le Client ne respecte pas cette condition, le designer se réserve le droit d'interrompre son travail de réalisation du site sans qu'aucun remboursement ne soit effectué.

3. Il est convenu entre les Parties que les révisions du site et l'ensemble des échanges concernant la création du site se feront par e-mail.

4. L'inscription à une offre de création de site Internet sur mesure ne donne pas droit au Client de bénéficier aux 30 jours d'essai gratuit sur le service. Dans le cas où le Client souscrit à un service de création de site sur mesure pendant une période d'essai entamée, celle-ci prend fin immédiatement.

Article 41 : REDACTION DE TEXTES PAR DES PROFESSIONNELS

1. Le texte délivré dans le cadre de l'option Rédaction par des professionnels est libre de droits de diffusion, de modification, d'exploitation et d'utilisation sans limite de temps. Le Client convient que le temps de livraison indiqué lors de l'achat est une donnée moyenne pouvant être variable suivant la spécificité du domaine et le volume de textes commandé. Le délai de 72H ouvrés est le temps moyen généralement constaté pour qu'un auteur délivre environ 5 pages web de 100 mots chacune.

2. En cas d'insatisfaction du contenu délivré, le Client a la possibilité de demander une unique révision à Axiatel en détaillant aussi clairement que possible sa demande, sans coût additionnel.